Association du Parc de Montaud

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 PARC DE MONTAUD

25 Juin 2025

18, rue Benoit Frachon- 42000 SAINT ÉTIENNE
Tél : 04 77 33 41 76 - www.parc-montaud.fr
Mail : parcdemontaud@orange.fr
Siret : 310 190 137 000 29

RAPPORT MORAL 2024

Tout d'abord, merci à tous d'être venus aujourd'hui assister à notre Assemblée Générale : familles, partenaires et financeurs.

Nous tenons à exprimer nos remerciements à l'ensemble de l'équipe salariée, dont l'engagement et le professionnalisme dans le respect des valeurs et buts de l'association, ont été essentiels à la réussite de cette année.

Dans un contexte de réorganisation pour permettre une plus grande lisibilité auprès des institutions, il a été décidé de travailler sur la scission du pôle EVS et de l'ACI en deux associations distinctes, historiquement réunis sous la seule association du Parc de Montaud.
Toutefois, il ne s'agit en aucun cas d'un divorce puisque nous avons établi une Charte de Coopération qui définit les relations entre les deux futures structures, et que nous tenons à votre disposition. Elle marque le début d'une coopération renforcée visant à maximiser l'impact sur le territoire en mettant à profit les spécificités de chacune des structures.

La coopération entre l'EVS et l'ACI repose sur une approche profondément enracinée sur notre quartier Grand Clos/Chavassieux, en adaptant constamment les services pour permettre l'amélioration de la qualité de la vie locale et en apportant des réponses aux défis sociaux et économiques du territoire.
Tout ce travail a été possible grâce à l'accompagnement et l'engagement de Julien Loïs de la structure « Le Roseau » dans le cadre du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) à qui nous adressons nos remerciements pour son sérieux et son efficacité.
Nous tenons également à remercier l'ensemble des salariés du Parc de Montaud pour leur implication et leur collaboration lors de ce DLA.

Ce rapport moral est aussi l'occasion de rappeler que le contexte actuel est anxiogène pour les structures associatives.
Il est souhaitable que, dans un avenir proche, l'État et les collectivités locales opèrent des choix politiques, pour éviter d'être dans une logique concurrentielle entre les structures et qu'elles puissent perdurer dans le temps.
Aussi, nous nous interrogeons sur les modalités des attributions des subventions et des dossiers à remplir au temps de la soi-disante simplification administrative, afin que nous puissions poursuivre sereinement le projet associatif.
Pour pallier le manque de subvention, les institutions encouragent les structures d'Education Populaire à rechercher des mécènes et faire des dossiers auprès des Fondations pour nos actions menées.
Les structures d'insertion quant à elles, n'ont pas de subvention de fonctionnement et sont déjà dans la démarche d'aller chercher du mécénat et des fondations afin de mener à bien leurs missions d'accompagnement du public, d'accueil de groupe, de partenariat avec d'autres structures.
Le rôle d'une ACI est de prévenir et lutter contre les risques de marginalisation des publics précaires.
La recherche de rentabilité relève plutôt du monde de l'entreprise que du monde associatif et qu'à force de faire des économies, nous déplorerions le fait de devoir envisager une diminution de l'offre aux publics, voire de réduire la masse salariale.
Nous sommes grandement inquiets quant à l'avenir avec les éventuelles baisses de subventions et les augmentations des salaires que nous ne contestons pas car cela permet aussi de valoriser le travail et les missions des équipes au quotidien en direction des bénéficiaires.

Vous verrez avec nos trésoriers que la tendance budgétaire est plutôt positive puisque nous terminons cette année sans déficit. Mais attention notre fonds de roulement n'est qu'à 38 jours au lieu des 90 jours préconisés.

Notre quartier, désormais QPV (Quartier Politique de la Ville) depuis le 1er janvier 2024, est bien la preuve que la population est fragilisée et qu'elle a des besoins d'aide sociale cruciaux.
Les acteurs du secteur Nord-Ouest (l'Association Parc de Montaud, l'Amicale Laïque de Côte-Chaude, l'Amicale Laïque de Chapelon, l'AGASEF, la MJC des Tilleuls, le service ESPASS du Département de la Loire, les groupes scolaires Grand Clos/Petit Coin) constataient depuis plusieurs années les difficultés des habitants les plus précaires et/ou isolés d'accéder à leurs droits générant des situations qui se complexifient : compréhension des démarches administratives, accès et pratiques des démarches numériques pour des foyers qui ne disposent pas forcément de matériel et de connexion internet.
Face à cette problématique, les acteurs du secteur Nord-Ouest se sont donc constitués en collectif en y associant Zoomacom et la Ligue de l'Enseignement sur cette question d'accès aux droits ou au non-recours.
Le collectif a alors missionné un étudiant en Licence Professionnelle « Intervention Sociale Parcours », coordinateur de projet ESS à l'université Jean Monnet pour réaliser un diagnostic, partagé en 2024, par une série d'entretiens avec les acteurs et l'étude d'une bibliographie socioculturelle que nous tenons aussi à votre disposition.
Suite à ce diagnostic, il avait été évoqué le recrutement d'un poste d'adulte Relais par le collectif, mais la subvention de l'État n'étant pas suffisante, les structures n'ont pas pu assumer le reste à charge du poste, surtout en cette période où le climat de financement est restreint, alors même que des besoins sont recensés sur notre territoire.

C'est aussi le moment de remercier à nouveau Nicolas Maguin pour son investissement au cours de ces nombreuses années au Parc de Montaud et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite dans ses nouvelles aventures professionnelles.
Nous accueillons depuis une nouvelle directrice au sein de l'EVS en la personne d'Audrey Grebaba qui, comme chacun sait, n'est pas une illustre inconnue au Parc.
Anaïs Angénieux, référente petite enfance/enfance et Djamilha Mézilekh, agente d'entretien font désormais partie de l'équipe. Bienvenue à elles.

Enfin, nous constatons que le monde associatif a du mal à recruter des bénévoles et nous tenons à rappeler que les associations ne peuvent pas vivre sans administrateurs. Aussi avons-nous besoin de vous et de votre investissement au sein de la structure, alors n'hésitez pas à venir vous impliquer car, sans vous, l'avenir de notre association et de ses services risque d'être compromis.

Les co-présidents

Yannick PRUDENT
Emmanuelle GUILLAUD

RAPPORT FINANCIER 2024

PRODUITS	Budget Réalisé 2023	Budget Réalisé 2024	Ecart 2023-2024
	Montants	Montants	+/-
Recettes des activités	**230 646**	**243 277**	**+ 12 631**
Prestations Sociales SEM/Département	**15 772**	**23 803**	**7 231**
Subventions	**395 684**	**409 183**	**+ 13 499**
Etat	26 000	20 000	*- 6 000*
Région	29 000	29 000	*0*
Département	62 986	66 678	*+2 861*
Commune	111 472	120 819	*+9 347*
CAF	108 846	113 886	*+5 040*
SEM	32 780	35 000	*- 5 780*
Convergence France	10 000	10 000	0
Fondation BNP Paribas	3 000	3 000	0
Dons	6 422	4 825	- 1 597
Total conventionnements privés	19 422	17 825	-1 597
Transfert de charges	**372 979**	**421 275**	**+ 48 296**
Autres produits	**20 789**	**52 883**	**+ 32 094**
Sous total des produits	**1 026 520**	**1 131 443**	**+ 104 923**
Eléments supplétifs	*48 640*	*48640*	*0*
Total général	*1 075 160*	*1 131 443*	*+104 923*
RESULTAT	*- 3 962*	*+ 29 190*	

CHARGES	Budget Réalisé 2023	Budget Réalisé 2024	Ecart 2023-2024
	Montants	Montants	+/-
Charges variables liées à l'activité	104 081	111 904	+7 823
Charges fixes	96 025	104 575	+ 8 550
Charges de personnel	770 924	835 678	+ 64 754
Autres charges	59 452	50 096	-17621
Sous Total des Charges	1 030 482	1 102 253	+71 771
Éléments supplétifs	*48 640*	*48640*	*0*
Total général	*1 079 122*	*1 102 253*	*+23 131*

Déficit 2021	-36 341 €
Déficit 2022	-36 198 €
Déficit 2023	-3 962 €
Excédent 2024	+ 29 190 €

Le budget global s'élève à plus de 1,1 M. €.

Les charges ont globalement augmenté de 7 % alors que les produits d'un peu plus de 10 %.
Mais après plusieurs années de résultats négatifs, 2024 confirme le redressement budgétaire par ce résultat positif de + 29 190 € soit 2,6 % des recettes.

Notre trésorerie se rétablit doucement après la chute connue en 2021. Le nombre de jours de fonctionnement est à 38 jours fin 2024.

ANNEE	FONDS DE ROULEMENT (en euros)	NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT
2020	176204	78
2021	124958	48
2022	94 555	35
2023	83 413	30
2024	113 362	38

Pour rappel, la bonne santé d'une structure doit pouvoir compter sur un fonds de roulements de 90 jours minimum (CAF préconisation).

LES CHARGES

Charges variables et fixes :

Augmentation des charges liée à l'inflation (sur les achats des matériaux et la nature des produits) ainsi qu'à l'augmentation de la fréquentation du public de l'EVS.

Nous rappelons que l'atelier Bois Poncetton est à la charge des Ateliers Chantiers d'Insertion de Montaud. À cela s'ajoute l'augmentation des fluides, du loyer et de la taxe foncière.

Nous soulignons que nous avons dû procéder à la location longue durée de 2 véhicules pour assurer les activités de l'ACI.

Charges de personnel : Augmentation de + 64 754€ et représente 76 % de la charge du budget (tous les contrats sont inclus)

- Frais Personnel : augmentation du nombre ETP salarié ACI : **2023 14,66 ETP, 2024 16,6 ETP**
- Embauche d'un encadrant technique en peinture à temps plein et d'une référente Petite Enfance
- Augmentation des salaires EVS par Elisfa (convention)

Autres charges :

En 2023, tous les projets n'ont pu être réalisés engendrant un report sur les charges. De ce fait, une partie a pu être réalisée en 2024 expliquant une baisse de ces charges.

Éléments supplétifs : concerne les coûts du bâtiment (siège et appartement école Grand Clos uniquement) et des fluides pris en charge par la mairie pour un total de 48 640 €.

LES PRODUITS

Recettes d'activités :

- **Pôle enfance jeunesse :** une légère augmentation en lien avec l'activité globale.
- **Pôle environnement :** une baisse de recettes car les écoles ont moins de moyens financiers pour les transports et pour les activités.
- **Pôle ACI** : en augmentation sur la rénovation et sur l'activité des toilettes sèches.

Subventions et financements : (33 % du budget)

- **Etat :** Le secteur Grand-Clos/ Chavassieux a été conventionné Quartier Politique de la Ville en janvier 2024, d'où un appui supplémentaire de l'Etat de 14 000 € sur des appels à projet.
- **Région :** La subvention de la Région reste identique à l'année 2023 à 29 000 €. Nous rappelons toujours que les critères initiaux auraient dû nous apporter un financement à hauteur de 60 000 € (pour information, la prévision de 2025 indique une baisse drastique à 24 000 €)
- **Ville de Saint-Étienne :** La commune confirme son appui à notre association en nous attribuant une participation financière (Mairie) pour les projets en lien avec la reconnaissance en QPV : 9 347€
- **CAF :** Une baisse du bonus handicap a été compensée par le bonus territoire.
- **Département** : Une légère augmentation de la subvention globale due à un financement complémentaire à l'EVS (3 000 €) et soutien de nos conseillers départementaux à l'achat de matériel (600 €). Pour autant, le financement de l'accompagnement des CDDI n'a pas été complétement assuré (pas de raison portée à notre connaissance).
- **Autres financeurs :** Un don de 4 201 € a été fait par le Rotary Club, et 624 € d'achats solidaires par LEROY MERLIN.

Transferts de charges :

Augmentation au niveau des transferts des charges de 48 296€ qui correspond à la prise en charge des ETP CDDI.

Autres produits de gestion : Ce compte regroupe principalement des reprises de subventions et des financements privés (fondations) non consommés en 2023.

- Cette reprise des engagements réalisés s'élève à 30 497 € et correspond à plusieurs subventions de financeurs ainsi qu'à l'amortissement des investissements.

Conclusion :

Nous sommes bénéficiaires cette année de plus 29 000 €.
Nous ne pouvons que féliciter la vigilance de l'équipe et de la direction du Parc de Montaud, afin de rétablir cette situation après plusieurs années de déficit.
Nous savons que la bonne santé de la structure devrait être de 90 jours alors que nous n'en sommes qu'à 38 jours de fonds de roulement.

Ce résultat positif, nous le devons à plusieurs facteurs :

→ aux parents qui font confiance au Parc en inscrivant leurs enfants au sein de la structure. Cela veut aussi dire que la qualité du travail de l'équipe d'animation porte ses fruits auprès du public.
→ l'engagement de l'ACI par un travail de qualité pour l'insertion auprès d'un public en grande difficulté. Néanmoins notre dispositif « Premières heures en chantier » est le seul d'un point de vue national à ne pas être financé par le département. Nous relançons cet appel.
→ au maintien de nos subventions de la part de nos partenaires.

C'est probablement la dernière année où l'on présente un budget commun ACI/EVS.
Une nouvelle étape va s'inscrire pour le Parc par des activités et des structures différenciées. Nous veillerons à garder une proche et saine collaboration.

Cette étape va finir de se construire sur 2025 pour se concrétiser en 2026.
Notre collaboration, entre les trésoriers, entre les membres du bureau, les administrateurs et les salariés du Parc se poursuivra, y compris et avant tout, auprès de notre public et de nos financeurs.

Les familles et les bénéficiaires restent le point d'honneur de nos actions, et nos engagements financiers iront toujours dans ce sens.

ESPACE DE VIE SOCIALE

En janvier 2024, nous avons appris que le quartier Grand Clos/Chavassieux a été reconnu comme « Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville » en raison des faibles revenus des foyers qui y résident. Dans ce cadre, nous participons activement aux temps de réflexion du dispositif « Quartier Impact Collectif », qui réunit l'ensemble des structures d'Éducation Populaire (EVS, centres sociaux) implantées dans les quartiers prioritaires de Saint-Étienne Métropole, aux côtés de l'État, des municipalités et de la CAF de la Loire. L'objectif commun est d'améliorer la qualité de vie des habitants de ces territoires.

I - L'équipe de l'EVS :

Des changements dans l'équipe :

Cette année a été marquée par plusieurs évolutions dans notre équipe :

- **Départ de Nicolas Maguin**, co-directeur de la structure et directeur de l'Espace Vie Sociale, remplacé par **Audrey Grebaba**.
- **Florian Largier** est désormais responsable du centre de loisirs, du périscolaire et du secteur jeunes.
- **Cyril Mongilardi** continue la référence des groupes 6-8 ans (mercredis) et 9-11 ans (vacances), tout en prenant en charge les animations environnement en direction des écoles.
- **Anaïs Angénieux** a rejoint l'équipe en septembre en CDI. Elle prend la référence de la petite enfance 3-5 ans (les mercredis) et les 6-8 ans (pendant les vacances).

Poste	Type de contrat	Temps
Directeur EVS	CDI	30 h/semaine
Coordinatrice projets jeunes & environnement	CDI	35 h/semaine
Responsable centre de loisirs / périscolaire	CDI	35 h/semaine
Référent pré-ados	CDI	30h/semaine
Référente petite enfance / enfance	CDI	28h/semaine
Animateurs en contrat aidé	2 à 3 personnes	3 x 35 h/semaine
Vacataires vacances scolaires	2 à 3 personnes	2 à 3 personnes
Services civiques	5 personnes	5 x 28 h/semaine
Secrétaire/comptable	CDI	35h/semaine

Mouvement chez nos partenaires du Nord-Ouest :

Cette année a aussi vu de nombreux changements parmi nos partenaires :

- **Efendi Demir** (AL Chapelon) a quitté son poste, remplacé par **Youssef Sifi**.
- **Jean-Michel [Nom à compléter]** (AGASEF) a rejoint un autre territoire. Bonne continuation à lui !
- **Antoinette Quincey** (AL Côte Chaude) est partie à la retraite. Bienvenue à **Célia Duchamp** qui prend la relève.
- **Mme Hani** est la nouvelle principale du collège Puits de la Loire depuis septembre. Bienvenue également.

Malgré ces transitions, le **LQJ** (Loisirs Quotidien des Jeunes – Association Parc de Montaud, AL Côte Chaude, AL Chapelon, MJC des Tilleuls, AGASEF) reste mobilisé pour accompagner **les jeunes et leurs familles** sur le secteur Nord-Ouest de Saint-Étienne.

En lien avec les écoles (Grand Clos, Petit Coin), la DVS et nos partenaires, nous restons engagés pour :

- **Favoriser un accueil inclusif** en lien avec l'UFCV, les IME, le pôle ressources 42 et la mission handicap de la CAF.
- **Soutenir les jeunes** vers les métiers de l'animation, quel que soit leur parcours.
- **Garantir un accueil bienveillant et inconditionnel** pour tous les publics.

Budget 2024 :

- **Budget global** : 258 458 €
- **Excédent net** : +18 000 €
- **Mais attention** : ce chiffre masque un déficit au niveau du siège de **–39 858 €**.

Une gestion rigoureuse mais sous pression, dans un contexte de hausses de coûts et de baisses de subventions.

En parallèle, les **difficultés budgétaires** s'intensifient : baisses de subventions, hausse des coûts (salaires, transport, alimentation...).

Fréquentation par tranches d'âge :

Nombre d'enfants accueillis :

Secteur	2023	2024	Évolution
Mercredis (3 à 12 ans)	126	114	⬇ –9,5 %
Centre de loisirs (6 à 12 ans)	164	176	⬆ +7,3 %
Secteur jeunes (13 à 17 ans)	54	62	⬆ +14,8 %
Périscolaire (3 à 11 ans)	118	117	⬇ –0,8 %
Total enfants	462	469	⬆ +1,5 %

Nombre d'heures d'accueil :

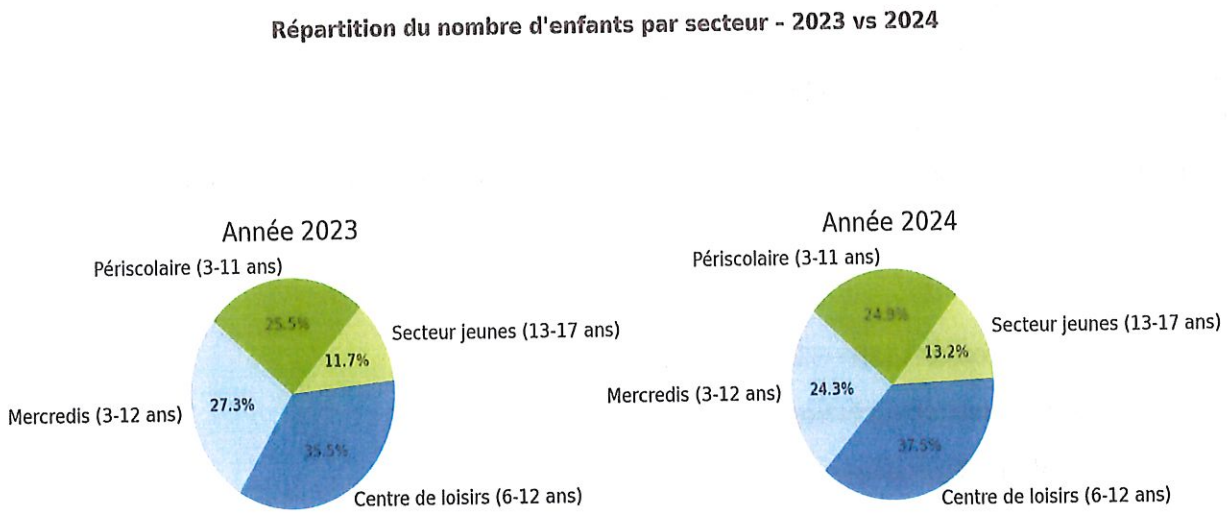

Secteur			
Mercredis	13 515 h	13 266 h	⬇ –1,8 %
Centre de loisirs	14 705 h	19 722 h	⬆ +34 %
Secteur jeunes	3 819 h	4 676 h	⬆ +22,4 %
Périscolaire	9 224 h	8 068 h	⬇ –12,5 %
Total heures	41 264 h	45 733 h	⬆ +10,9 %

Répartition des heures par secteur - 2023 vs 2024

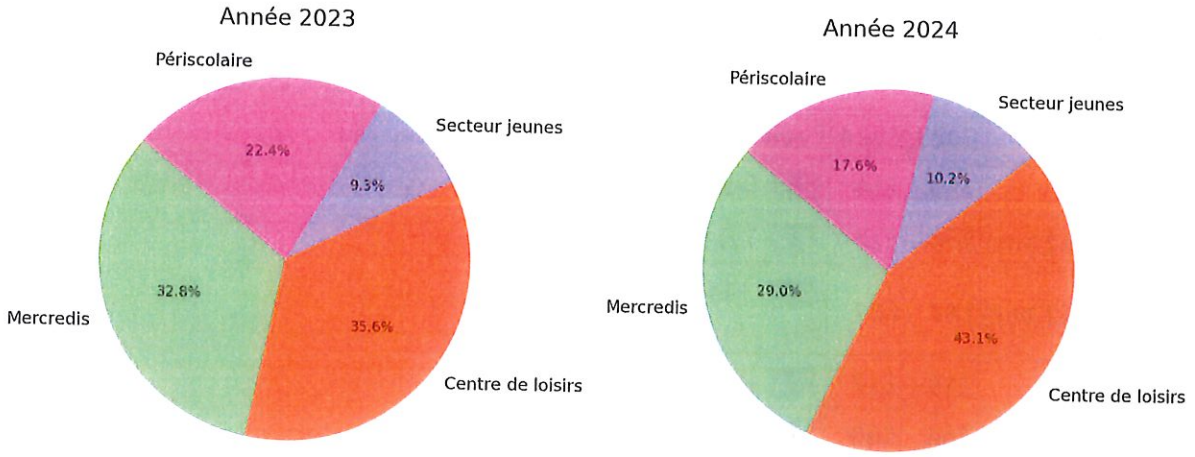

Ce que montrent les chiffres :

- ✅ Forte hausse des **heures totales d'accueil**
- ✅ Plus d'**enfants accueillis**, surtout pendant les vacances
- ✅ Meilleur engagement du **secteur jeunes (13–17 ans)**
- ✅ Diversification des actions : séjours, chantiers, soirées, projets
- ❗ Baisse sur les mercredis et le périscolaire → due à d'autres modes de garde ou activités sportives

L'accueil en 2024

- **34 mercredis ouverts** (8h – 17h30)
- **57 jours de vacances scolaires**
- **140 jours de périscolaire matin/soir**
- **14 soirées jeunes 13–17 ans**

II – Actions pendant les vacances scolaires

Des partenariats au cœur de notre projet :

En 2024, les vacances ont été riches en projets, sorties, camps et événements menés **en collaboration avec plus de 25 partenaires** !
Le partenariat reste **notre force principale** : il permet d'enrichir nos actions, mutualiser les moyens et toucher un public plus large.

Pourquoi c'est essentiel :

- Plus de **diversité dans les activités**
- Meilleure **réponse aux besoins des familles**
- **Mise en réseau locale** pour un impact global

Nos partenaires clés :

Opérationnels :
Centre social Le Babet, AL Chapelon, AL Côte Chaude, CS Solaure, MJC des Tilleuls, AGASEF, Festival Curieux Voyageurs, La Comédie de Saint-Étienne, UFCV, Zoomacom, Les Voisines, écoles Grand Clos & Petit Coin, IME des Petits Princes, IME Chantelise, Collège Puits de la Loire, MFR Montbrison, ACI Parc de Montaud, etc.

Institutionnels :
CAF de la Loire, Mairie de Saint-Étienne, Saint-Étienne Métropole, Conseil Départemental, SDJES, État.

III – Quelques projets marquants en 2024

Festival Curieux Voyageurs – "Les Marcheurs de Montaud" :

Cette année, notre partenariat de longue date avec le festival a pris une nouvelle forme: Les enfants ont réalisé un **film** retraçant le parcours de randonneurs du quartier, jeunes et adultes. Ce film a été diffusé pendant le festival auprès des enfants des centres de loisirs. En parallèle, les 6–10 ans ont découvert la **littérature de voyage** au centre à travers le projet "Voyage dans les livres"III – Quelques projets marquants en 2024

Ateliers d'écriture – Ensemble contre le harcèlement :

Un projet fort autour de **l'expression, l'estime de soi et l'inclusion** :

- Sensibilisation des enfants du centre et de l'école Grand Clos
- ✍️ Ateliers d'écriture et musique animés par Cyril, en lien avec l'ITEP
- Temps fort : journée contre le harcèlement en novembre 2024
- Participation des familles, enseignants, éducateurs
- Présentation des créations des enfants

Résultat : plus de confiance, de créativité, et un vrai **engagement citoyen des plus jeunes**. Une action qui a **renforcé les liens** entre les structures, les familles et les enfants.

Accueil des enfants porteurs de handicap :

Depuis 2017, notre centre travaille activement à améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap. Grâce aux **aides de la CAF** et à une meilleure **formation de nos équipes**, nous proposons aujourd'hui un **accompagnement personnalisé** pour chaque enfant.

Écoute des familles, aménagements spécifiques, encadrement renforcé... tout est mis en œuvre pour un accueil respectueux, bienveillant et adapté.

Depuis 2018, en partenariat avec l'UFCV et le Pôle Ressources de la Loire, nous avons fait évoluer les missions des volontaires en Service Civique accueillis au sein de notre structure. Une nouvelle mission, intitulée « Inclusion des enfants et des jeunes en milieu ordinaire », a été ajoutée. Accompagnés par leurs référents de groupe, ces volontaires ont pour rôle d'accueillir, d'aider et de soutenir le public reçu.

En 2024 :

- **Renforcement des partenariats** : IME Les Petits Princes, IME Chantelise, ITEP, ANEF...
- **Échanges de pratiques** entre professionnels
- **Formations** via le Pôle Ressources Handicap Loire
- Maintien de l'accueil malgré les contraintes sanitaires

Objectif : que chaque enfant, quel que soit son parcours, trouve sa place et s'épanouisse.

Projet Sport'Union :

Sur 4 mercredis pendant les vacances d'Eté de Juillet 2024, nous avons mis en place des journées de découvertes et d'initiation de différents sports liés à un continent avec des moments conviviaux sur les temps de midi en partenariat avec un traiteur local « K et M Traiteur ».

Participer à des activités sportives peut aider à renforcer la confiance et
L'estime de soi, en particulier pour les individus qui se sentent marginalisés ou exclus socialement.

Objectifs :

-Créer de liens sociaux : le sport offre une occasion de se connecter avec les autres, de développer des amitiés et de tisser des liens sociaux, ce qui peut contribuer à réduire l'isolement social et à favoriser un sentiment d'appartenance.
-Promouvoir la santé et du bien-être : le sport contribue à promouvoir un mode de vie sain et actif, ce qui est bénéfique pour la santé physique et mentale de chacun.
-Permettre l'ouverture à la diversité culturelle : pouvoir découvrir d'autres cultures à travers la danse, la cuisine, les histoires, l'art
-Découvrir un sport : se rendre compte que toute personne peut pratiquer un sport et pouvoir élargir ses connaissances et de découvrir des nouvelles.

Nous n'avions pas forcement mesurer l'intérêt du public sur ce genre d'événement et le taux de participation. Cela a été un projet, fort et impactant sur le quartier Grand-Clos/Chavassieux.
En prenant en compte le retour positif des participants, nous avons décidé de re conduire ce projet pour l'Eté 2025.

Projet intergénérationnel – Résidence St Paul :

Lancé en 2023, ce projet a reconnecté **enfants et résidents** après la pandémie, avec pour objectif de **briser l'isolement** et **renforcer les liens humains**.

Pour 2024 : Thèmatique autour des légumes d'antan à aujourd'hui avec 3 temps forts :

1. **Animations conviviales** : création de 2 jeux de société (version « Le Lynx » et « Le Mémo » avec les enfants et les résidents.
2. **Reportage Radio Box** réalisé par 2 ados de notre secteur jeunes
3. **Ateliers hebdomadaires mixtes** autour du jardin en partenariat avec les Ateliers de Montaud

Le 19 juin 2024, nous avons clôturé ce projet par une journée festive au sein des locaux de la maison de retraite avec la participation des familles, des habitants, des partenaires...

Résultat : des liens forts, de l'émotion, de la créativité partagée... Une belle démonstration de vivre-ensemble et d'ouverture intergénérationnelle !

Actions Jeunesse Active :

En continu...

- **Collectif jeunes 16-20 ans** : Accompagner des jeunes dans la réalisation de leurs projets et offrir un accueil spécifique pour les jeunes en dehors du CLSH
- **Chantiers Citoyens**: Etre acteur de leurs loisirs, les responsabiliser et les rendre autonome
- **Insertion Jeunes** : Mettre en place un accompagnement professionnel et scolaire pour les jeunes de 14 à 25 ans sur le secteur Nord-Ouest de St Etienne, en collaboration étroite avec les acteurs éducatifs du territoire avec si possible une entrée en formation BAFA/CPJEPS/BPJEPS/EDUCATEUR/MONITEUR-EDUCATEUR...
- **Promeneur du Net : Un référent est présent sur ce dispositif mis en place par la CAF de la Loire et coordonné par ZOOMACOM. L'objectif est d'assurer une veille active et une présence accessible pour les jeunes sur les réseaux sociaux, afin de les sensibiliser aux avantages et aux risques liés au numérique et à l'usage des réseaux sociaux.**

En 2024 c'est :

- **Environ 10 jeunes qui ont pu mettre en place des actions ce qui a permis des rassembler davantage de jeunes et ils ont pu participer aussi à des temps spécifiques, hors les murs.**
- **28 participants jeunes de +14 ans ont fait des chantiers (40) soit 550h en partenariat avec l'AGASEF, le Festival Curieux Voyageurs...**
- **Nous avons accompagné 41 jeunes de 14 à 29 sur leurs projets professionnels et scolaire**

IV - Les soirées jeunes :

Deux vendredis par mois, les jeunes se retrouvent pour des soirées conviviales, entre animations ludiques et échanges d'idées. Ces moments favorisent la co-construction de projets et renforcent les liens au sein du groupe.

- En 2024, une douzaine de jeunes participent régulièrement
- Sorties culturelles et événements (spectacles, concerts, festivals) organisés avec eux tout au long de l'année

Ces temps créent un véritable espace d'expression et d'engagement, essentiel à leur épanouissement.

V- L'accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire est désormais **installé au Parc de Montaud**, au cœur du quartier.

- Un lieu sûr et stimulant pour les enfants, avant et après l'école
- Une équipe dédiée, professionnelle et engagée
- **Une adaptation constante pour répondre aux besoins des familles**

VI- Les mercredis :

Un défi de taille : s'adapter et innover :

Nous faisons face à une **augmentation importante des inscriptions**, notamment chez les 6-8 ans pendant les vacances scolaires et chez les 3-5 ans les mercredis.

Il devient indispensable de **repenser nos façons de faire** pour répondre à la demande croissante, tout en maintenant la qualité de nos actions.

Ainsi, nous avons pris la décision d'augmenter notre accueil des 3-5 ans à 24 enfants au lieu de 16 et d'installer le centre de loisirs des petits dans les locaux du groupe scolaire Grand Clos pour un meilleur accueil du public.

- Après-midi dédiée aux loisirs, découvertes et activités variées
- Groupes réorganisés pour accueillir plus d'enfants

VII - Promeneur du Net :

Depuis janvier 2017, la CAF de la Loire a lancé le dispositif : **Promeneur du Net**, pour aller à la rencontre des jeunes dans l'univers numérique. En 2018, notre référente jeune, est devenue l'une des 19 promeneurs du net de la Loire, un rôle clé pour accompagner les jeunes en ligne.

Leur mission :

- Comprendre comment les jeunes utilisent Internet pour mieux les soutenir
- Répondre à leurs questions et besoins numériques
- Encourager l'esprit critique face aux contenus en ligne
- Prévenir les risques comme le cyberharcèlement ou les fake news
- Réduire les inégalités d'accès à l'information et aux outils numériques

Grâce à des formations régulières animées par Zoomacom, réseau de médiation numérique, les promeneurs du net partagent leurs expériences et se forment continuellement.

Impact :

Notre référente a permis de maintenir un lien fort avec les jeunes via Facebook, Snapchat, TikTok... offrant écoute et soutien malgré l'isolement. Cette présence rassurante aide à créer un environnement numérique plus sûr et inclusif.

Le projet reste un véritable atout pour notre structure et notre communauté, en rapprochant jeunes et acteurs sociaux et en promouvant un usage responsable du numérique.

Conclusion :

2024 a été une année de transformation et de consolidation pour le Pôle Espace Vie Sociale du Parc de Montaud.

Depuis janvier 2024, toute l'équipe EVS/ACI ainsi que les membres du conseil d'administration ont entamé un chantier important : **la séparation juridique et financière** des deux pôles de notre structure (EVS et ACI). Ce travail est accompagné par Julien Loïs du ROSEAU, dans le cadre du **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) de l'ESS Loire.**

Nous avons renforcé nos accueils, élargi nos locaux et tissé de nouveaux partenariats. Malgré les défis, notre équipe a su s'adapter avec créativité et engagement pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes du territoire.

En résumé, 2024 nous a beaucoup appris. Nous remercions chaleureusement nos partenaires et les familles.

En 2025, nos ambitions sont claires :

1. **Renforcer nos partenariats** avec les écoles, associations et institutions locales pour offrir toujours plus d'opportunités.
2. **Innover pédagogiquement** avec des activités créatives et stimulantes qui favorisent l'autonomie et la curiosité.
3. **Développer l'accompagnement social** pour promouvoir l'inclusion, le dialogue intergénérationnel et la diversité culturelle.
4. **S'adapter aux enjeux actuels** autour de la santé mentale, du bien-être des jeunes et des défis environnementaux.

Face aux évolutions, contraintes et besoins du territoire, nous restons engagés à offrir des espaces sûrs, riches en activités et inclusifs pour tous les enfants et jeunes.

Nous poursuivons notre recherche de solutions pour maintenir ces services essentiels à leur bien-être et leur développement.

2025 sera l'année pour :

- Continuer à avancer ensemble, avec passion et innovation.
- Poursuivre et Développer notre collaboration et coopération avec les Ateliers de Montaud.

Un grand merci aux équipes EVS/ACI :

Enfin, un immense merci à l'équipe de l'Association Parc de Montaud pour son engagement, sa créativité et sa capacité d'adaptation. Leur travail quotidien montre combien il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des professionnels formés, impliqués, capables de construire un projet éducatif en phase avec les réalités du territoire.

Les Ateliers de Montaud ... 2024

« Là où le besoin se fait sentir, l'action est un devoir. »
Victor Hugo

ACI MONTAUD
Atelier Chantier Insertion

....et un peu d' histoire....

Association Parc de Montaud Loi 1901

1977 Création du CAPM (Comité d'Animation Pour Tous sur le Parc de Montaud par les habitants du Quartier : Le "terrain d'aventure"

1978 Jean pierre Soisson ministre des la jeunesse, des sports et des loisirs officialise l'organisation du Ministère de la Jeunesse des Sports et Loisirs : PROFESSIONNALISATION DE L'ANIMATION SUR LE CAPM

1990 Le CAPM fait le choix d'accueillir des TIG . Sensibilité du CAPM aux parcours justice/détention
Création du Pôle Environnement

2009 création de l'ACI de Montaud
Premier ACI Sous Main de Justice dans la Loire.

UN ACI ? UNE STRUCTURE AU SERVICE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE .....

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

DONNER DU SENS À L IAE ! ..ENCORE UN PEU D'HISTOIRE

Fin 70 début 80,

Création des CAVA (Centre d'adaptation à la vie active),
lieux précurseurs des Ateliers Chantiers d'Insertion

Années 90,

Suite à l'émergence CLD (aujourd'hui DELD) , l'état décide d'améliorer la forme juridique des structures œuvrant dans le champs de l'insertion : création des E.I et ETTI .
Elles peuvent bénéficier des contrats aidés (CUI CAE)

1998,

la loi de lutte contre les exclusions fixe un cadre légal à l'IAE et est inscrite dans le code du travail . Création des CDIAE

2005

la loi de programmation pour la cohésion sociale réaffirme le rôle de l'IAE .
Les ACI se voient renforcer dans leurs missions

2008

La loi précise les modalités spécifiques d'accueil d'accompagnement pour les SIAE

2014

Ouverture des CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) pour les ACI
Agrément Pôle emploi pour les contrats aidés de 24 mois au lieu de 12
Renforcement de l'accompagnement social et professionnel pour le public

2019

Pacte ambition : nouvelles directives autour de l'aide au financement et doublement du nombre de postes en insertion ouverts (240000 contre 120000)

Les SIAE entre dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire et sous ce terme, sont regroupées les structures suivantes :

- **A.I** : permet à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs.
- **E.T.T.I** : est une entreprise d'intérim dont l'activité est centrée sur l'insertion professionnelle.
- **E.I** : opère dans le secteur marchand avec une finalité sociale et propose à des personnes en difficulté une activité productive assortie de prestations.
- **les E.I.T.I** : permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients et d'un accompagnement.
- et **Les A.C.I** ....

UN ATELIER CHANTIER D'INSERTION ?

EN QUELQUES MOTS :

Les ateliers et chantiers d'insertion ont pour objectif de recruter, d'accompagner, d'encadrer et de former des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en vue de faciliter leur retour à l'emploi.

Leurs activités peuvent s'exercer dans l'ensemble des secteurs d'activité dès lors que les avantages et aides octroyés par l'Etat ne créent pas de distorsion de concurrence et que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants.

Les biens et les services qu'ils produisent peuvent être commercialisés, dans des limites fixées par l'Etat, dès lors qu'ils contribuent aux activités d'insertion sociale et professionnelle des personnes embauchées.

Organisés de manière ponctuelle ou permanente, les ACI sont des associations loi 1901 et sont le plus souvent portés par un organisme de droit privé à but non lucratif conventionné par l'Etat après avis du CDIAE . Pour autant, ils peuvent aussi être portés par une commune, un établissement public de coopération intercommunale, un département, un syndicat mixte, un centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS), etc. (liste déterminée par décret).

Les ACI sont donc reconnus d'Intérêt Général et à ce titre peuvent bénéficier de dons .

LES FINANCEMENTS DU DISPOSTIF ACI CLASSIQUE

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont conventionnés par l'État et bénéficient d'aides pour accomplir leurs missions.

La région AURA soutient l'accompagnement socio-professionnel des salariés en parcours d'insertion, calculé sur la base du nombre de postes d'insertion réalisés par la structure en année n-1.

le financement départemental des aides à l'insertion pour les publics prioritaires, en particulier les personnes en insertion qui - avant leur embauche par un ACI - étaient bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

"L'exclusion n'est pas une fatalité sociale, elle est le résultat de choix politiques et économiques."
Michel Wieviorka , sociologue français

ET POUR LE RESTE ?

Pas de soutien financier des collectivités territoriales pour le fonctionnement de l'ACI "Classique" (Locaux, véhicules, CISP, ETI, Direction..)

Afin d'équilibrer le budget, nous devons impérativement développer nos activités (chiffre d'affaire), déposer de nombreux projets auprés des fondations, faire appel à du mécenat.

"L'imitation n'est pas toujours la plus sincère des flatteries ; Elle peut être un vol masqué."

Une solution à l'équilibre de notre budget :

La mise en œuvre des clauses sociales dans la commande publique

Les ACI sont des solutions dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales à trois niveaux :

- **Une solution pour le facilitateur D'une part, l'entreprise d'insertion peut être attributaire d'un marché. D'autre part, les SIAE peuvent proposer des candidats au facilitateur.**
- **Une solution pour l'entreprise La SIAE peut être une solution pour l'entreprise qui opte pour la soustraitance à une entreprise d'insertion ou pour le recours à l'ETTI ou à l'AI dans le cadre de la mise à disposition.**
- **Une solution pour les parcours d'insertion La clause sociale d'insertion intervient comme un élément catalyseur du parcours d'insertion en assurant une passerelle entre le secteur de l'insertion par l'activité économique et le secteur des entreprises privées.**

"L'innovation est étouffée là où la concurrence déloyale prospère."

Depuis 2009,
Les Ateliers de
Montaud

4 Ateliers + 1

L'Atelier Menuiserie-Ebenisterie -Upcycling

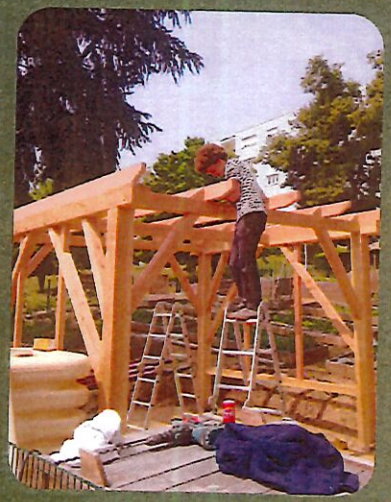

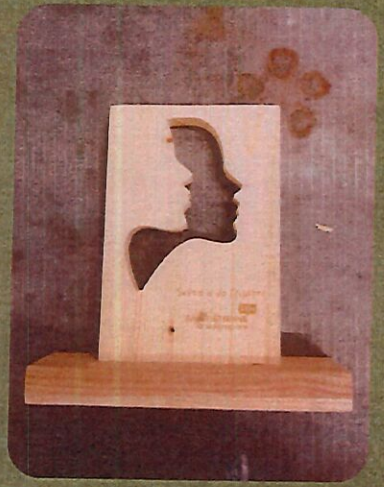

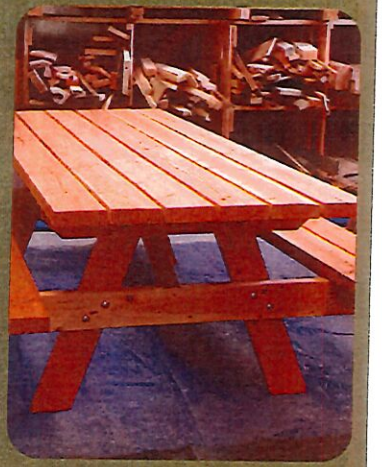

L'Atelier rénovation légère

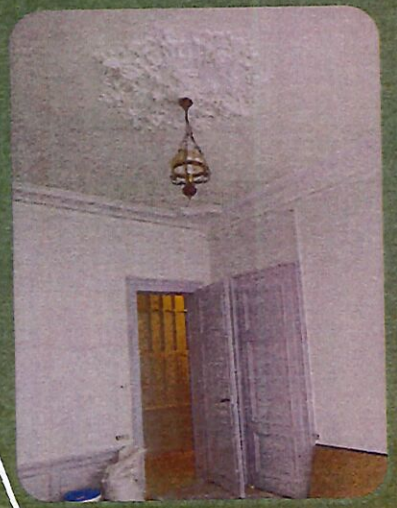

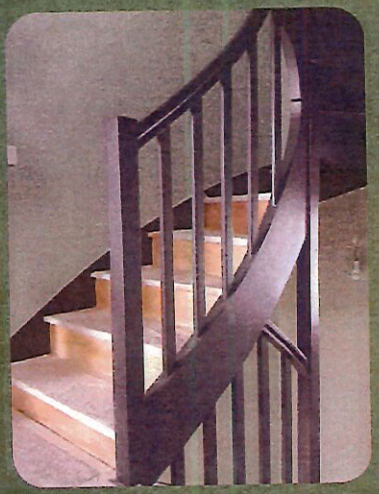

Les jardins de charlotte

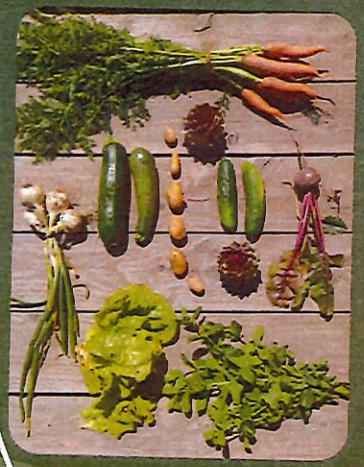

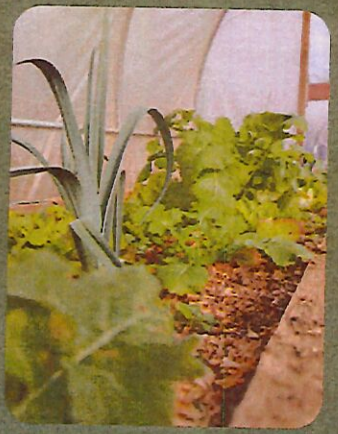

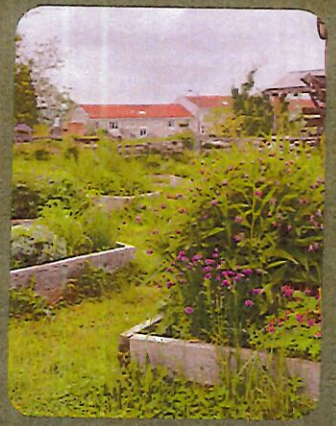

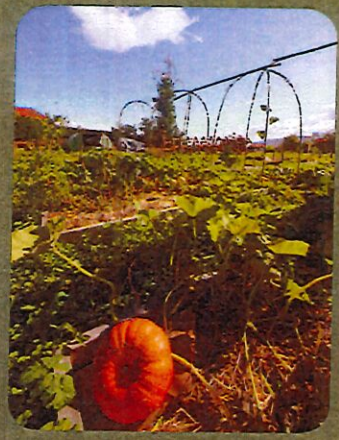

Fabrication et gestion des toilettes sèches

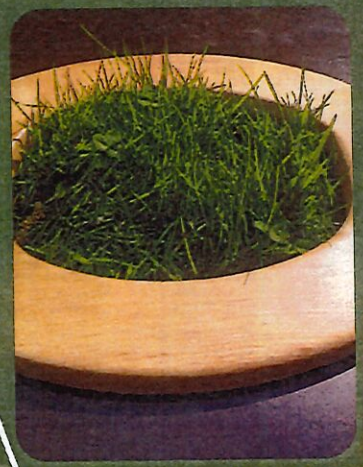

...+1 !

Le Dispositif "Premières heures en chantier"

Sas temporaire, très progressif, adapté, destiné aux personnes à la rue, en situation de grande exclusion, très éloignées de l'emploi et pour lesquelles les dispositifs d'insertion classiques s'avèrent inadaptés

Premières Heures en chantier

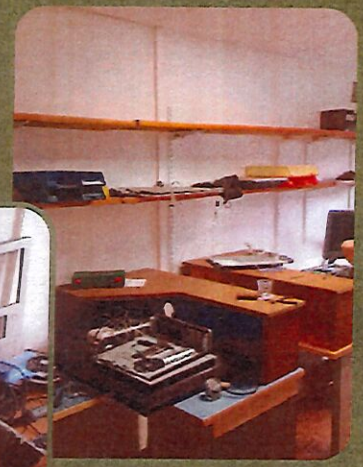

LE DISPOSITIF PHC ET SES FINANCEURS

LE DISPOSITIF PHC ET SES FINANCEURS

L'ETAT et Saint-Etienne Métropole soutiennent finacièrement le dispositif dans le cadre du Pacte des Solidarités

Convergence France qui pilote le dispositif au niveau national contribue financièrement pour équilibrer budgétairement le dispositif

A notre grand regret, Le département de la Loire n'a pas souhaité inscrire le dispositif dans son programme du Pacte des Solidarités

La Fondation BNP nous soutient depuis 2023 à hauteur de 3000 euros/an

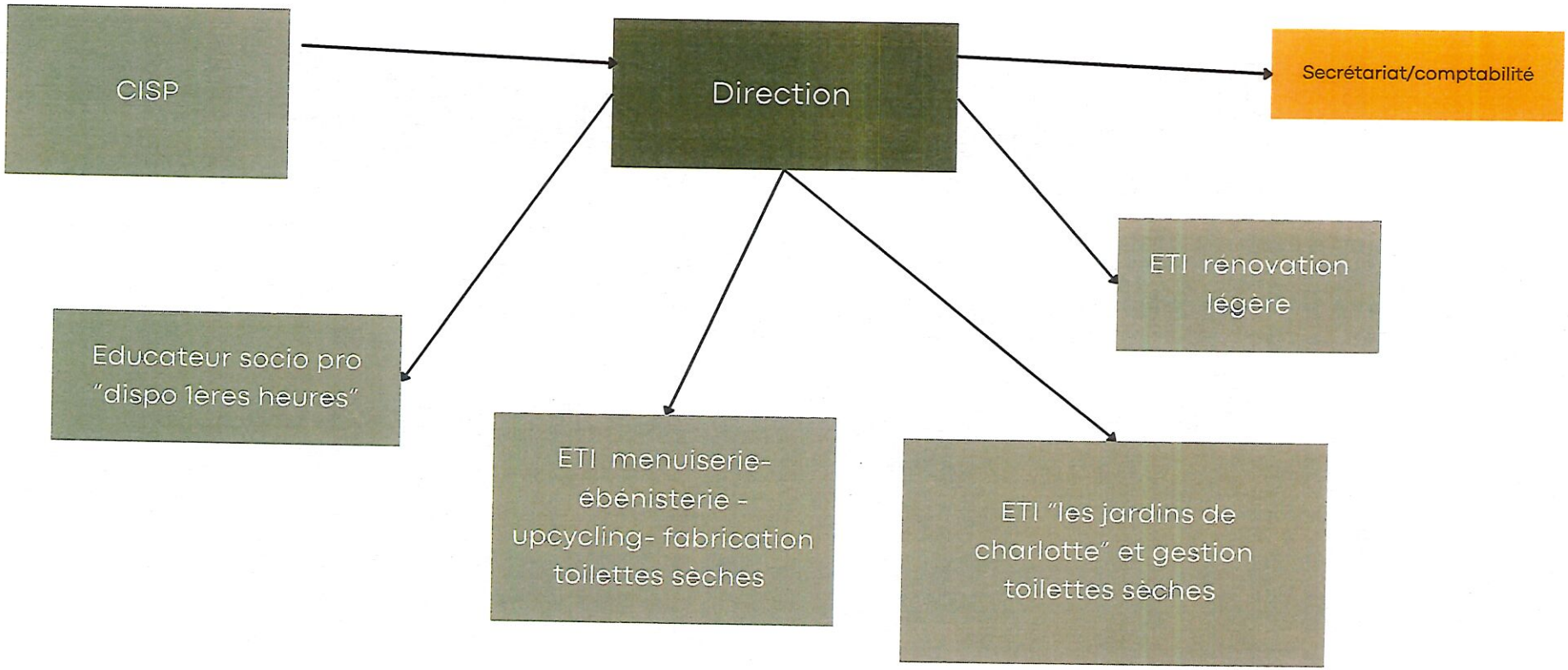

L'équipe ACI de Montaud ...une alchimie ! Du sérieux, de la bienveillance, du professionnalisme et BEAUCOUP d'humour !

À PROPOS DE L'ACI MONTAUD

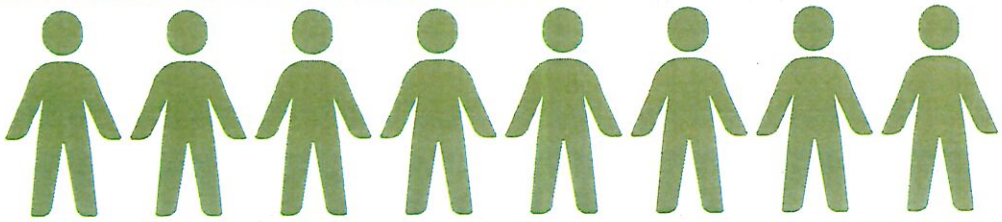

LES CANDIDATURES NOUS SONT ORIENTÉES PAR DES PRESCRIPTEURS HABILITÉS, ET DÉPOSÉES SUR LA PLATEFORME DE L'INCLUSION .
1 PASS IAE D'UNE DURÉE MAX 2 ANS EST GÉNÉRÉ (INTER SIAE)

IL EST NECESSAIRE QUE CHAQUE CANDIDATURE BÉNÉFICIE DE CRITÈRES ADMINISTRATIFS D'ÉLIGIBILITÉ AU PARCOURS D'INSERTION :
SOIT 1 CRITÈRE DE NIVEAU 1 (RSA,ASS, AAH,DELTD)
SOIT 3 CRITÈRES DE NIVEAU 2 (INFRA BAC, SENIOR, -DE 26 ANS, RÉFUGIÉS STATUTAIRES, QPV, DELD, TH, PI, ASE, PARCOURS RUE, DETENTION, MAITRISE LF, MOBILITÉ)

DÉROGATION POSSIBLE SI UN PRESCRIPTEUR HABILITÉ ACCOMPAGNE UN CANDIDAT QUI N'A PAS LE NOMBRE SUFFISANT DE CRITÈRES ET ESTIME QU'UN PARCOURS IAE EST PERTINENT POUR LE CANDIDAT

À PROPOS DE L'ACI MONTAUD

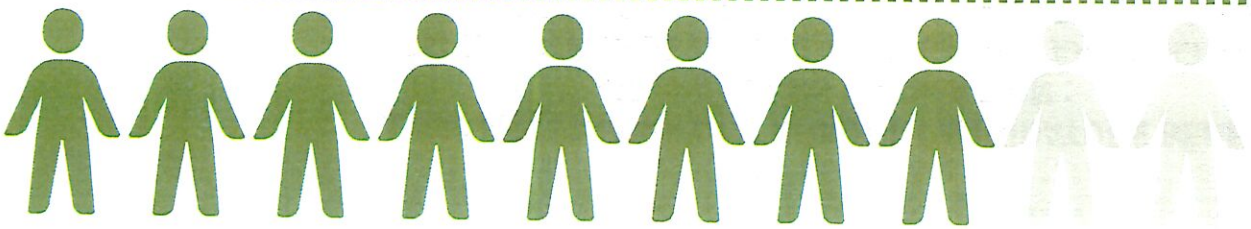

C'EST 25 SALARIÉS AUJOURD'HUI ACCUEILLIS EN SIMULTANÉ , SOIT 47 CONTRATS DE TRAVAIL À L'ANNÉE, SOIT 16.51 ETP PAR AN

CONTRAT DE TRAVAIL 4 MOIS À MINIMA POUVANT ALLER JUSQU À 2 ANS SUR UNE MÊME OU AUTRE SIAE

SUR 2024

ÂGE DE NOS SALARIÉS :

32 % - DE 26 ANS
42 % 26 À 49 ANS
26% + DE 50 ANS

UN PEU DE FROMAGE ? ... SUR 2024

ressource

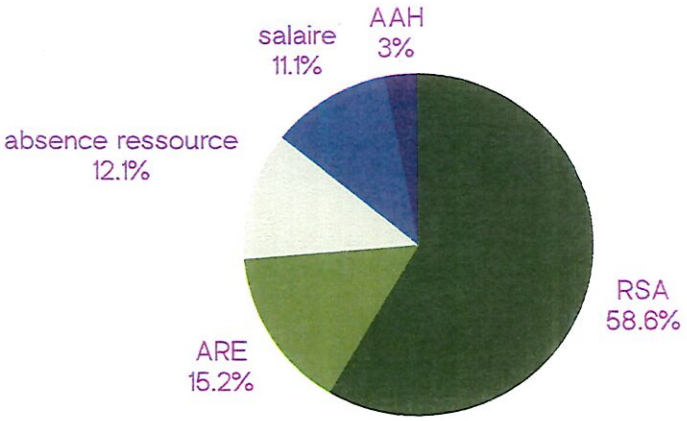

Parcours spécifiques

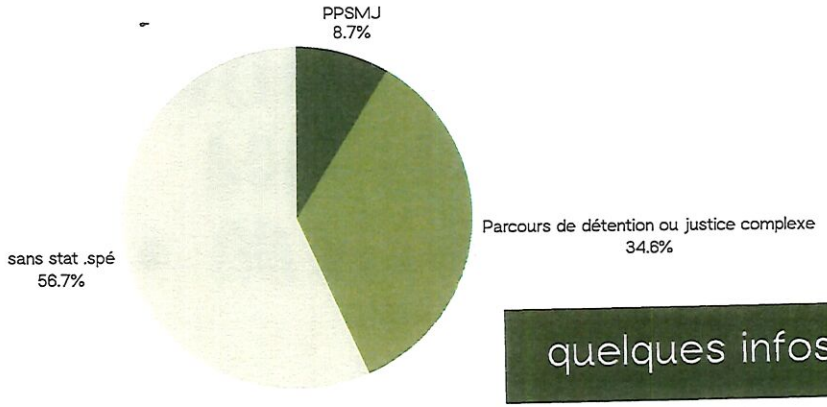

En provenance de

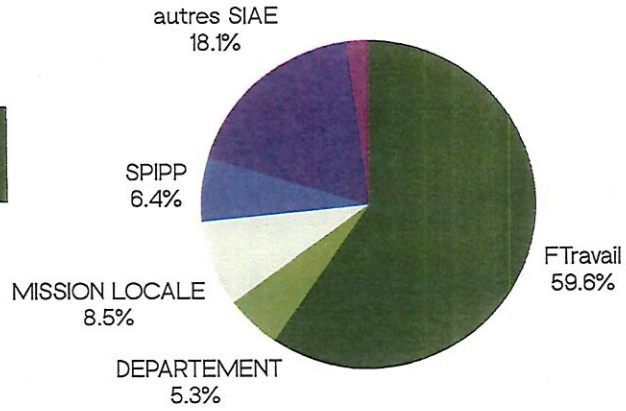

quelques infos ...

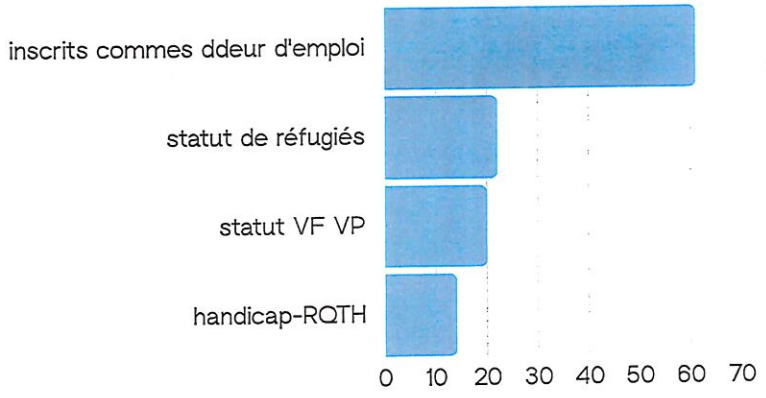

« La moindre injustice, où qu'elle soit commise ;
Menace l'édifice tout entier. »
Martin Luther King Jr.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PRO C'EST :

- 36 PARCOURS INDIVIDUALISÉS
- (+ 11 1ÈRES HEURES)

- UN ACCOMPAGNEMENT POUR LEVER LES FREINS QUI PARASITENT LE RETOUR À L'EMPLOI

- UNE PRISE EN CHARGE DE L'INDIVIDU DANS SA GLOBALITÉ !

CISP aux Ateliers de Montaud, c'est aussi :

- traiter les candidatures, organiser et participer aux recrutements
- faire signer les CT et expliquer le cadre legislatif
- établir un diagnostic étayé et éclairé tant sur la situation sociale que professionnelle (compét.transférables-savoir être..) / Mettre en place un accomp. individualisé adapté à la situation
- cultiver un large partenariat (95 % de l'accomp est travaillé avec les partenaires)/réseau social et e/se
- établir divers bilans pour la structure, les financeurs ou avec les partenaires
- savoir repréciser et clarifier les codes du travail / pédago

- être présent en renfort si besoin auprès des ETi

Construire le parcours d'insertion avec le salarié...

Des Demandes , des besoins, des urgences, des non-demandes, des questions...

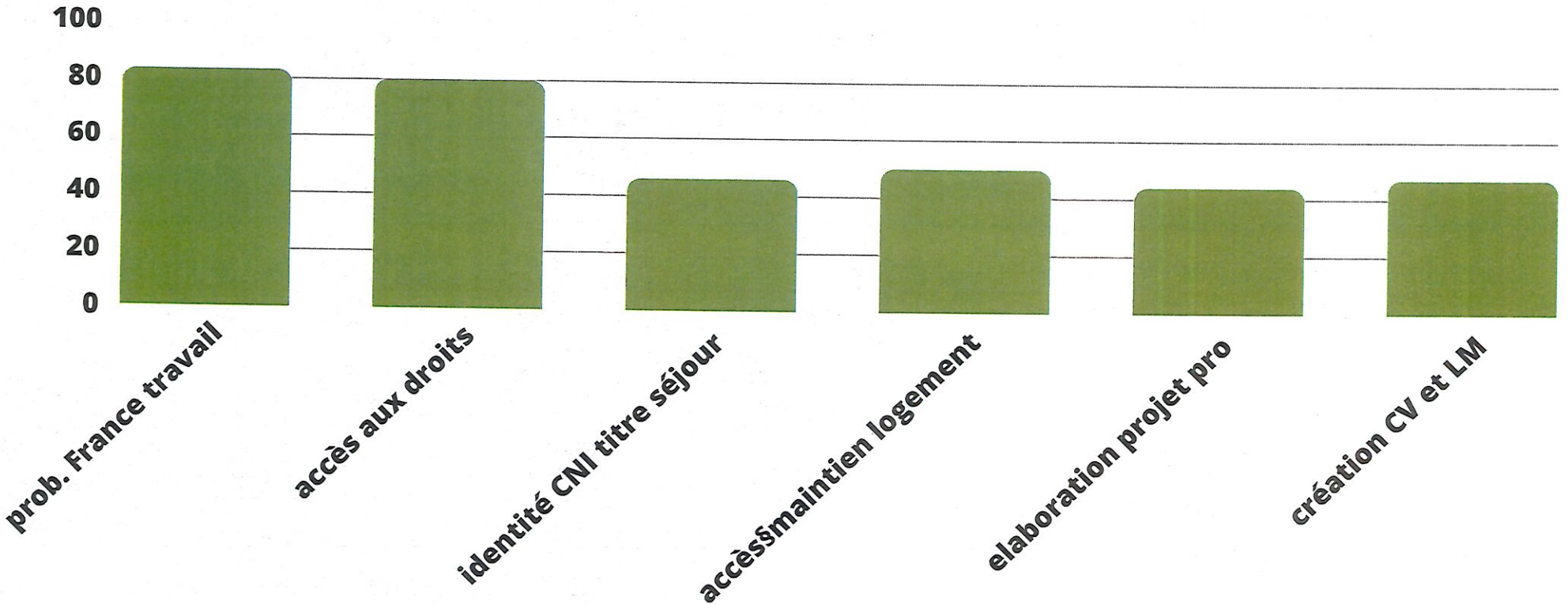

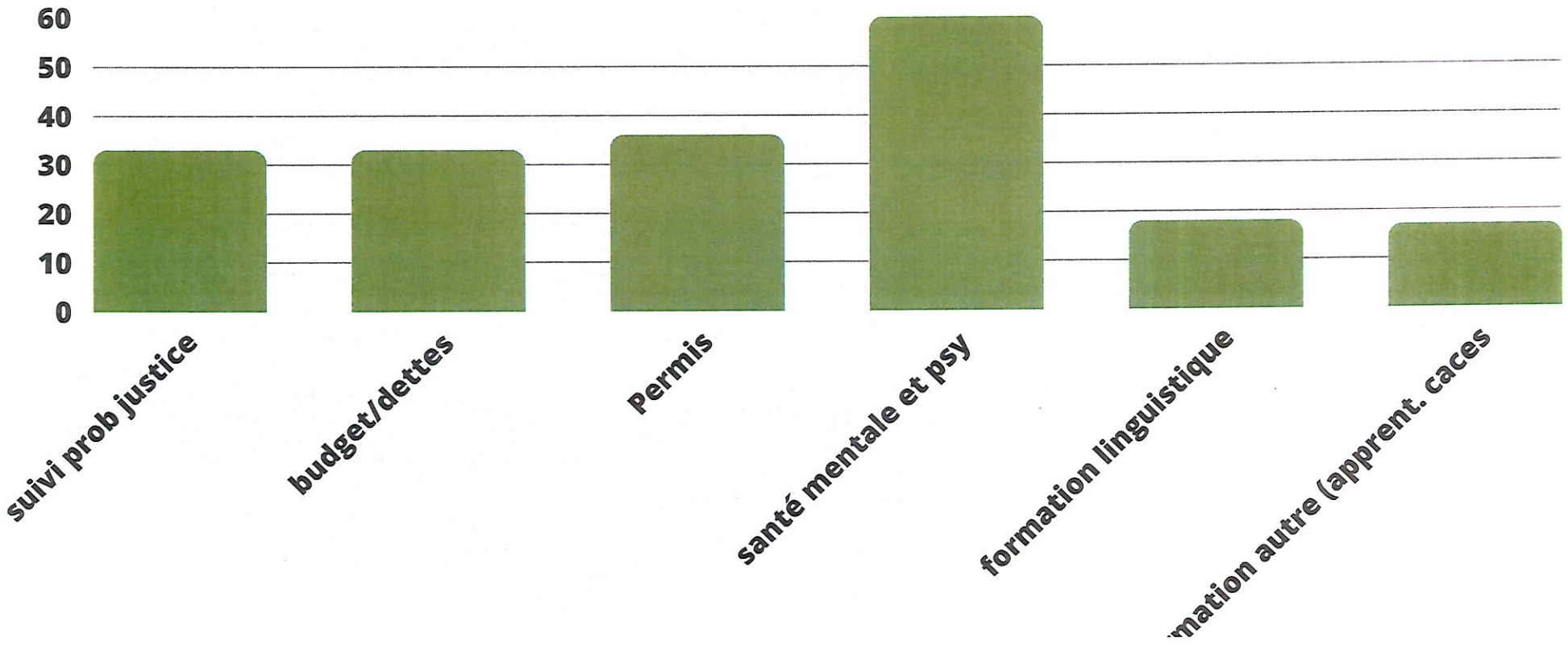
60
50
40
30
20
10
0
suivi prob justice
budget/dettes
Permis
santé mentale et psy
formation linguistique
mation autre (apprent. caces

Missions équitables ! 50/50

INSERTION SOCIALE:
ÊTRE BIEN AU TRAVAIL C'EST AVOIR RÉSOLU CE QUI PEUT NOUS "ENVAHIR" ....

INSERTION PRO:
SE PROJETER C'EST D'ABORD REPRENDRE CONFIANCE EN SOI GRÂCE AU TRAVAIL

Les Ateliers de Montaud et l'insertion des personnes sous main de justice ou sortant de détention...un projet au démarrage de l'ACI !

Le placement à l'extérieur, le Quartier de Semi-liberté et le PSE constituent une modalité d'aménagement de peine sous écrou prononcée par l'autorité judiciaire qui offre une prise en charge progressive et individualisée aux personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) qui en bénéficient.
Mesure essentielle de la politique de réinsertion sociale et de prévention de la récidive des personnes placées sous-main de justice, ces aménagements permettent aux personnes condamnées d'exercer des activités, de suivre une formation professionnelle ou de bénéficier d'une prise en charge sanitaire, en dehors de l'établissement pénitentiaire[1].

[1] Article D136 - Code de procédure pénale - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

« Le monde est dangereux à vivre ! »
« Non pas à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire. »
Albert Einstein

- **les Ateliers de Montaud soutiennent l'insertion sociale et professionnelle de personnes condamnées à des sanctions alternatives à l'incarcération, comme les placements à l'extérieur, les projets associés à la détention sous bracelet électronique, les Travaux d'intérêt général, etc.**

- **Les Ateliers de Montaud accompagnent les personnes en fin de peine en préparant leur sortie en amont de la libération (en partenariat SPIP fermé) , puis en aval, par un accompagnement global visant la reconstruction d'un projet de vie (accès aux droits , hébergement/logement , formation ,intégration des codes du travail vie sociale, santé...)**

DES SOLUTIONS EXISTENT POUR TENTER DE JUGULER LA RÉCIDIVE ..

LES ATELIERS DE MONTAUD Y PARTICIPENT ACTIVEMENT

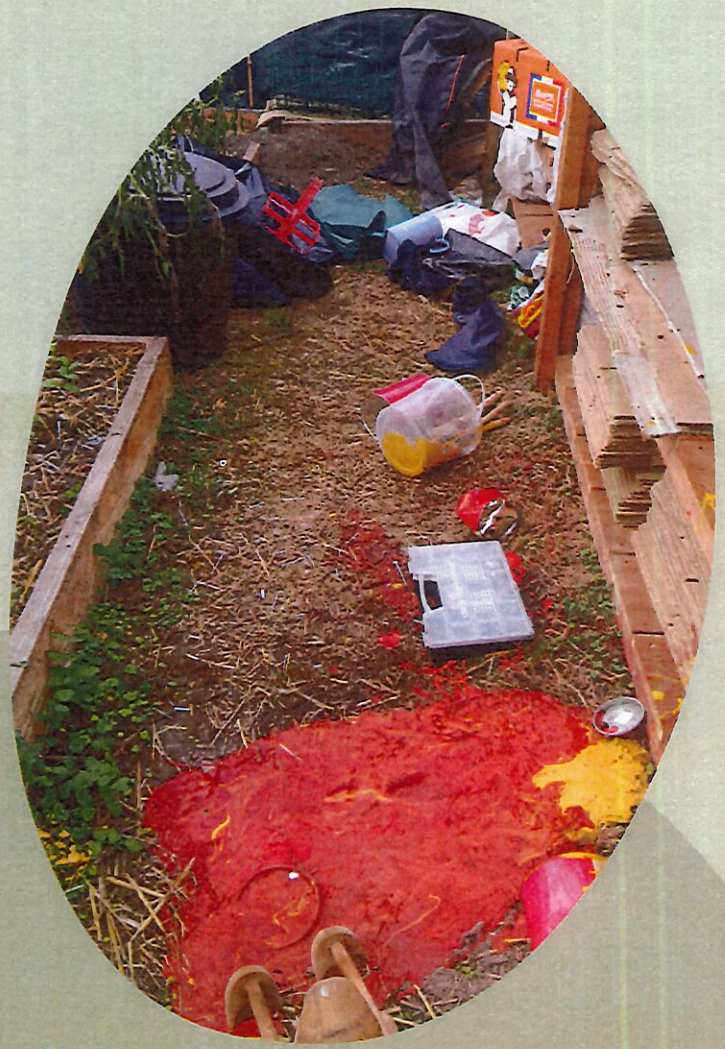

Des freins ...

- la longueur de la peine, les récidives antérieures, les peines en attente...
- le réseau (familial/ amical)
- les problématiques d'addiction et troubles psycho- somatiques
- le niveau socio-pro
- la cohérence avec le partenariat dans l'accompagnement et en équipe

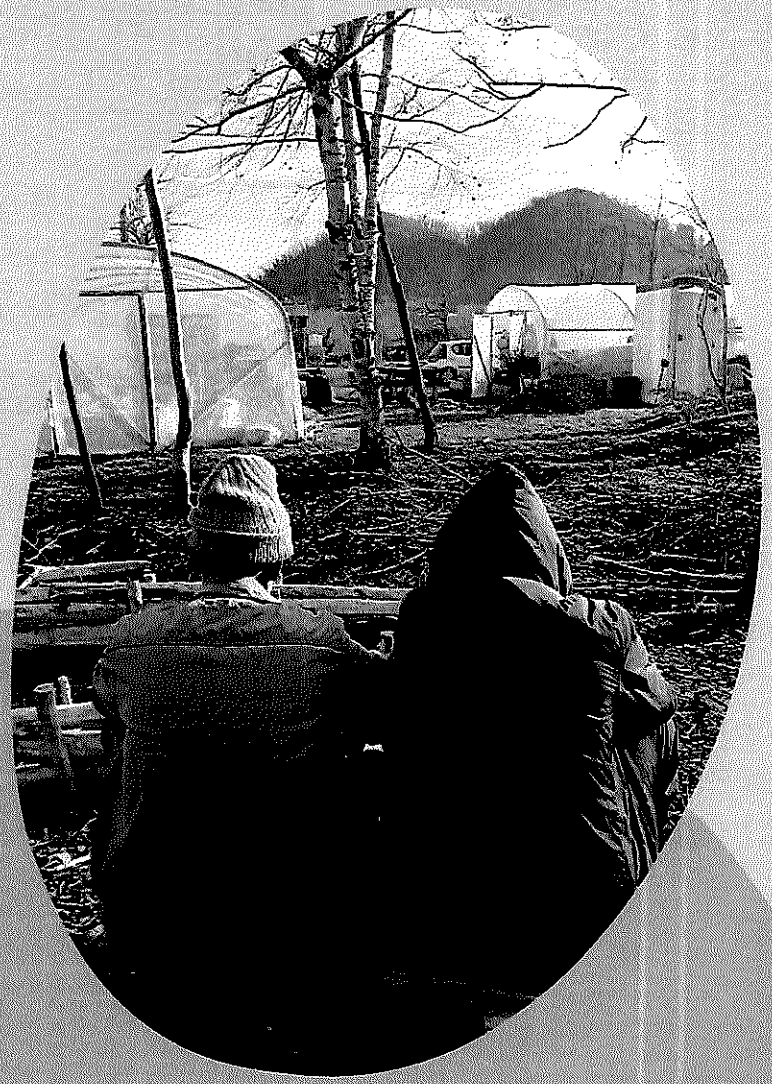

Des leviers...

- Réintégrer des codes sociaux et professionnels en douceur
- Reprendre confiance en soi grâce au relationnel avec les collègues
- Restructurer son temps, sa vie
- Etre accompagné en proximité pour reprendre la maitrise de sa vie..et adhérer in finé à un projet
- Se sentir valorisé en acquérant de nouvelles compétences "visibles et lisibles"
- Se défouler "au travail"
- etc...

4 parcours ...

ALI, SORTIE ET SPIP OUVERT

freins: troubles psy++, addiction,réseau amical et familial,
Levier : "bosseur", logement, vie affective, suivi SPIP

MAYEDINE-TIG MINEUR

freins: polyaddiction, réseau amical, abs adhesion, TB connaissance du suivi social
Levier : "bosseur"et dynaimque, T.bon relationnel

DYLAN, SEMI LIBERTÉ

freins: longueur détention, addiction, reseau amical, abs. droits sociaux, abs logement
levier: TB energie vitale, volontaire, menuisier

MICKAEL

freins: longueur détention, toubles psy++, déni de soins....récidive
levier: volontaire, respect du cadre de travail

NOS QUELQUES PROJETS AU COURS DES 10 PROCHAINES ANNEES

CREATION DE NOTRE ESPACE EN AGRITHERAPIE PROLONGEMENT DE NOS JARDINS DE CHARLOTTE

DEVELOPPER NOS FORMATIONS ET NOS ANIMATIONS ENVIRONNEMENT

CONVENTIONNEMENT AVEC LA DISP POUR SALAIRER LES PERSONNES EN PLACEMENT EXTERIEUR

POURSUIVRE LE PROJET DE LOGEMENTS POUR LES PERSONNES EN PLACEMENT EXTERIEUR

DEVELOPPER LES PROJET AVEC LA PJJ

POURSUIVRE LE PROJET DE CREATION D' ACI AU MILIEU PENITENTIAIRE AVEC DES ACTIVITES DE DEMANTELMENT PALETTES ET CREATION DE MOBILIERS

DEVELOPPER L'ACTIVITE DE DEMANTELEMENT ET RECONDITIONNEMENT INFORMATIQUE AVEC NOS PARTENAIRES

DEVELOPPEMENT DE NOTRE ACTIVITE SANITAIRES ECOLOGIQUES EN FIXE AVEC LES COLLECTIVITES ET ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES

CREATION DE NOTRE EPICERIE/BISTROT SOCIAL ET SOLIDAIRE ET JEUX

POURSUIVRE ET DEVELOPPER NOTRE COLLABORATION ET COOPERATION AVEC L'ESPACE DE VIE SOCIALE DU PARC MONTAUD

ETOFFER NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR NOUS ACCOMPAGNER SUR NOS PROJETS

REALISER LES ANIMATIONS "POULLAILLER MOBILE" A DESTINATION DES ECOLES, CRECHE, EPADH....

LIVRER DES LEGUMES, DES AROMATES... AUX PERSONNES ISOLEES ET/OU VIEILLESSANTES AVEC NOS VELOS CARGOS

SANS OUBLIER NOTRE PROJET DE LOCAUX MUTUALISÉS AVEC CHRYSALIDE - TREMPLIN 42 ET TOUS CEUX QUI VEULENT

CREATION DE NOTRE "GUINGUETTE SOCIALE" AUX JARDINS DE CHARLOTTE

"ON NE VA PAS SE MENTIR : SI VOUS ÊTES LÀ, C'EST QUE VOUS AVEZ DE L'ÉNERGIE À REVENDRE ! ALORS, SI VOUS ÊTES D'ACCORD POUR LA METTRE AU SERVICE DU PARTAGE (MÊME LA DERNIÈRE PART DE GÂTEAU), DE LA RÉFLEXION (QUI STIMULE PLUS QU'UN CAFÉ SERRÉ) ET DU DÉBAT (SANS CASSER L'AMBIANCE, JUSTE POUR FAIRE AVANCER LE SCHMILBLICK !)... BIENVENUE À BORD, CAR C'EST ENSEMBLE QUE NOUS ALLONS INSUFFLER LA VITALITÉ ET L'ÉLAN À NOTRE ÉQUIPE ET À NOS SALARIÉS ! PRÊTS À DYNAMISER ?"

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2024, le conseil d'administration est constitué de 10 membres.

2 Co Présidents	-Emmanuelle Guillaud -Yannick Prudent
2 Co Trésoriers	-Marc Weber -Frédéric Béal
6-Administrateurs	-Christian Borghese (représentant ASL) -Loïc Sagne -Michel Villemagne -Aïcha Castaneda - Jean-Marc Bernard -Taklit Chiter

Le conseil d'administration se réunit 1 fois par mois environ en présence des co directrices et des représentants du personnel.

Il est soumis au vote et est reconductible dans le temps lors de chaque assemblée générale. Il peut accueillir toute personne intéressée et élue lors de cette réunion.

Les prochains renouvellements du conseil d'administration :

Noms	Prénoms	Date de renouvellement
Guillaud	Emmanuelle	2026
Prudent	Yannick	2028
Weber	Marc	2027
Béal	Frédéric	2030
Borghese	Christian	2027
Sagne	Loïc	2028
Villemagne	Michel	2029
Castaneda	Aïcha	2030
Bernard	Jean-Marc	2027
Chiter	Taklit	2030

Cabinet Yves BEGON
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de LYON - RIOM

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30
Y.begon@aaci-conseils.fr

COMITE D'ANIMATION
PARC DE MONTAUD
18 rue Benoit Frachon
42000 - SAINT ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE D'ANIMATION PARC DE MONTAUD relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Des subventions et concours publiques ont été accordés pour 806 907 €. Je me suis assuré, par tests, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. . En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE

le 10 juin 2025

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON

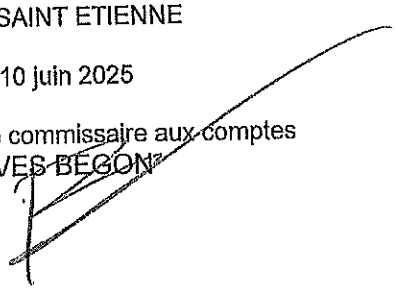

COMITE D'ANIMATION PARC DE MONTAUD
42000 SAINT ETIENNE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	72 642	42 568	30 074	39 110	9 036-	23.10-
	Constructions	24 021	19 327	4 694	7 059	2 365-	33.50-
	Installations techniques Matériel et outillage	166 614	98 423	68 191	73 004	4 812-	6.59-
	Immobilisations corporelles en cours	5 851		5 851		5 851	
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts				200	200-	100.00-
	Autres	6 250		6 250	6 270	20-	0.32-
	Total I	275 379	160 318	115 061	125 643	10 582-	8.42-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	25 118		25 118	28 935	3 817-	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	67 167		67 167	42 757	24 410	57.09
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	115 107		115 107	168 352	53 245-	31.63-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	98 537		98 537	49 716	48 820	98.20
	Charges constatées d'avance (2)	4 966		4 966	3 860	1 106	28.65
	Total II	310 895		310 895	293 621	17 274	5.88
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	586 274	160 318	425 956	419 264	6 692	1.60

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

COMITE D'ANIMATION PARC DE MONTAUD
42000 SAINT ETIENNE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	104 337	104 337		
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	5 088	5 088		
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	2 442-	1 520	3 962-	260.68-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	29 190	3 962-	33 152	836.76
	Situation nette (sous total)	136 173	106 983	29 190	27.28
	Fonds propres consomptibles	72 511	88 049	15 538-	17.65-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	208 685	195 032	13 652	7.00
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations	32 456	46 408	13 952-	30.06-
	Fonds dédiés				
	Total II	32 456	46 408	13 952-	30.06-
PROVISIONS	Provisions pour risques	10 474	22 598	12 124-	53.65-
	Provisions pour charges				
	Total III	10 474	22 598	12 124-	53.65-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	36 932	28 277	8 656	30.61
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	93 320	91 253	2 068	2.27
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 940	5 150	2 210-	42.91-
	Autres dettes	10 906	415	10 491	NS
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	30 243	30 132	111	0.37
	Total IV	174 341	155 226	19 115	12.31
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	425 956	419 264	6 692	1.60

(1) Dont à plus d'un an — 144 099 — 125 094
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMITE D'ANIMATION PARC DE MONTAUD
42000 SAINT ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	241 858	213 039	28 819	13.53
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	806 907	742 626	64 281	8.66
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public	4 825	6 422	1 598-	24.88-
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	13 000	13 000		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	22 675	13 037	9 639	73.93
Utilisations des fonds dédiés	20 158	3 500	16 658	475.94
Autres produits	1 419	17 607	16 188-	91.94-
Total I	1 110 842	1 009 231	101 611	10.07
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	217 909	203 283	14 626	7.19
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	26 321	25 507	814	3.19
Salaires et traitements	702 035	628 124	73 911	11.77
Charges sociales	105 892	114 115	8 223-	7.21-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 509	28 877	2 632	9.12
Dotations aux provisions		2 850	2 850-	100.00-
Reports en fonds dédiés	12 951	23 165	10 214-	44.09-
Autres charges				
Total II	1 096 618	1 025 921	70 696	6.89
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	14 224	16 691-	30 915	185.22

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMITE D'ANIMATION PARC DE MONTAUD
42000 SAINT ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	265	254	10	4.12
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	265	254	10	4.12
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	265	254	10	4.12
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	14 489	16 437-	30 925	188.15
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	3 483	2 055	1 429	69.55
Sur opérations en capital	16 853	14 980	1 873	12.50
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	20 337	17 035	3 302	19.38
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	5 416	4 560	855	18.76
Sur opérations en capital	220		220	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	5 636	4 560	1 075	23.58
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	14 701	12 475	2 227	17.85
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 131 443	1 026 520	104 924	10.22
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 102 253	1 030 482	71 772	6.96
5. EXCEDENT OU DEFICIT	29 190	3 962-	33 152	836.76

COMITE D'ANIMATION PARC DE MONTAUD
42000 SAINT ETIENNE

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	48 640	48 640		
Bénévolat				
TOTAL	48 640	48 640		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	48 640	48 640		
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	48 640	48 640		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Descriptif de l'objet social :

L'association Le Parc de Montaud est un foyer d'initiatives porté par les habitants associés, appuyés par des professionnels afin de définir et mettre en oeuvre un projet de développement social et éducatif pour l'ensemble des enfants du quartier et de faciliter l'insertion professionnelle.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 425 956.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 110 841.68 Euros et dégageant un excédent de 29 190.01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les deux activités de centres de loisirs et d'insertion seront séparées dans deux associations distinctes à compter du 1er janvier 2025.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Il est précisé que les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de leur encaissement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 094		
Terrains	69 702		2 940
Constructions sur sol propre	12 196		
Installations générales agencements aménagements des constructions	11 825		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	118 743		1 106
Matériel de transport	19 678		11 506
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 028		4 894
TOTAL	248 173		20 446
Autres titres immobilisés	200		
Prêts, autres immobilisations financières	6 270		
TOTAL	6 470		
TOTAL GENERAL	255 737		20 446

COMITE D'ANIMATION PARC DE MONTAUD
42000 SAINT ETIENNE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 094		
			72 642	72 642
Terrains			12 196	12 196
Constructions sur sol propre			11 825	11 825
Installations générales agencements aménagements constr.			119 848	119 848
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			31 184	31 184
Matériel de transport		5 341	15 582	15 582
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
TOTAL		5 341	263 278	263 278
		200		
Autres titres immobilisés		20	6 250	6 250
Prêts, autres immobilisations financières				
TOTAL		220	6 250	6 250
TOTAL GENERAL		6 655	269 528	269 528

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 094		1 094	
	30 592	11 976		42 568
Terrains	12 196			12 196
Constructions sur sol propre	4 766	2 365		7 131
Installations générales agencements aménagements constr.	53 512	14 922		68 434
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	18 709	693		19 402
Matériel de transport	14 372	1 553	5 341	10 584
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
TOTAL	134 147	31 509	5 341	160 315
TOTAL GENERAL	135 241	31 509	6 435	160 315

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	11 976				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 365				
Instal.techniques matériel outillage indus.	14 922				
Matériel de transport	693				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 553				
TOTAL	31 509				
TOTAL GENERAL	31 509				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	104 337				104 337
Réserves	5 088				5 088
Report à nouveau	1 520	3 962-		0-	2 442-
Excédent ou déficit de l'exercice	3 962-	3 962	29 190	0	29 190
Situation nette	106 983		29 190	0-	136 173
Subventions d'investissement	88 049		1 313	16 851	72 511
TOTAL I	195 032		30 503	16 851	208 685

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	40 722	8 750	26 281			23 191	
CAF AUTO REHABILITATION	1 990		371			1 619	
SEM AT PEDAGOGIQUES	5 367					5 367	
MAIRIE EMBELLISSEMENT LO	10 200		4 745			5 455	
SEM PLAN ALIMENTATION	2 000					2 000	
ETAT 1ERES HEURES	10 415		10 415				
SEM 1ERES HEURES	8 750		8 750				
CAF VELOS	2 000		2 000				
SEM 1ERES HEURES		8 750				8 750	
Contributions financières d'autres organismes	5 686		500			5 186	
TERRE INITIATIVES SOLIDA	5 686		500			5 186	
Ressources liées à la générosité du public	4 079					4 079	
DON VELOS	4 079					4 079	
TOTAL	50 487	8 750	26 781			32 456	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	22 598	10 474	22 598		10 474
TOTAL	22 598	10 474	22 598		10 474
TOTAL GENERAL	22 598	10 474	22 598		10 474
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		13 318	22 598		

Hypothèses pour la provision retraite :

1/ Etablissement ACI :
- convention collective : Insertion
- Augmentation des salaires : 1.5 %
- Taux d'actualisation : 3.16 %
- Age de départ : 64 ans
- Taux de rotation : 0 %
- Taux de charges sociales : 43 %

2/ Etablissement EVS
- Convention Collective : Centres sociaux et acteurs du lien social
- Augmentation des salaires : 1.5 %
- Taux d'actualisation : 3.16 %
- Age de départ : 64 ans
- Taux de rotation : 0 %
- Taux de charges sociales : 43 %

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 250	6 250	
Autres créances clients	67 167	67 167	
Personnel et comptes rattachés	266	266	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	630	630	
Divers état et autres collectivités publiques	49 047	49 047	
Débiteurs divers	65 164	65 164	
Charges constatées d'avance	4 966	4 966	
TOTAL	193 490	193 490	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	36 932	36 932		
Personnel et comptes rattachés	44 913	44 913		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 689	39 689		
Autres impôts taxes et assimilés	8 719	8 719		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 940	2 940		
Autres dettes	10 906	10 906		
Produits constatés d'avance	30 243	30 243		
TOTAL	174 341	174 341		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	24 393
Autres créances	110 618
Total	135 011

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 972
Dettes fiscales et sociales	62 741
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 940
Autres dettes	10 392
Total	79 046

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 966
Total	4 966
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	30 243
Total	30 243

Subventions d'équipement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ont été comptabilisées les subventions d'équipements suivantes :

- Mairie : 939.61 euros pour l'EPN
- SEM : 4 201.78 euros pour l'achat de vélos
- SEM : 2 940 euros pour le projet PAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
CONCOURS PUBLICS	
ETAT	391 136
REGION	29 000
DEPARTEMENT	34 765
CAF	91 075
FINANCEURS DIVERS	11 252
SUBVENTIONS	
ETAT	20 000
REGION	3 000
DEPARTEMENT	48 500
MAIRIE	120 819
CAF	22 360
AGLLOMERATION	35 000
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	
FONDATION DE FRANCE	3 000
CONVERGENCE	10 000
Total	819 907

Rémunération des dirigeants

Les principaux cadres dirigeants s'entendent du Président, du Trésorier, du Secrétaire de l'Association. Ces personnes exercent toutes bénévolement leur fonction. Il ne leur est pas attribué de rémunération.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	7
Ouvriers	17
Total	26

Valorisation des contributions volontaires

Les éléments supplétifs comptabilisés correspondent à la valorisation 2019 de la mise à disposition de locaux par la commune de Saint Etienne pour un montant de 48 640.20 euros, la valorisation de 2024 n'ayant pas été communiquée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- FACTURE PRESTATION 2022	2 106	771800
- PRODUITS DIVERS	1 377	7718
Total	3 483	
Charges exceptionnelles		
- MEUBLES GRAND CLOS	1 150	671800
- CERVICES CIVIQUES 2023	1 330	671800
- CAF SOLDE MA VILLE A VELO	1 912	671800
- CHARGES DIVERSES	1 024	671800
Total	5 416	

Cabinet Yves BEGON
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de LYON - RIOM

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30

Y.begon@aaci-conseils.fr

PARC DE MONTAUD
18 rue Benoit Frachon
42000 - SAINT ETIENNE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux adhérents

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'assemblée générale en application de l'article L 612-5 du Code de commerce.

A SAINT ETIENNE
le 10 juin 2025

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON